

République Française
Département de l'AIN
COMMUNE d'ARBOYS EN BUGEY
01300
Tel : 04 79 81 34 92
mairie.arboysenbugey@orange.fr
www.arboysenbugey.com

LE BILAN DE LA CONCERTATION PLU 2019
(ANNEXE 1 DE LA DELIBERATION)

La délibération de prescription du 16 septembre 2016, prévoit les modalités de concertation suivantes :

Cette concertation revêtira la forme suivante :

Moyens d'information à utiliser

- l'affichage de la délibération de prescription pendant toute la durée de la procédure
- la diffusion d'articles sur le site Internet de la commune et dans le bulletin municipal
- documents de travail validés consultables en mairie.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis, tout au long de la procédure, à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, conformément à l'article L. 103-4 du code susvisé ;
- la possibilité d'écrire au Maire tout au long de la procédure ;
- plusieurs rencontres publiques pour échanger sur le projet seront organisées.

La Municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

A l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

L'ensemble des modalités définies par le Conseil Municipal ont été mises en œuvre.

Modalités pratiques d'organisation de la concertation

En application de la délibération du 16 septembre 2016, et conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme jusqu'à l'arrêt du PLU.

LES MOYENS D'INFORMATION

Le public a été informé par les moyens suivants :

- La diffusion d'articles sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal ;

documents de travail validés consultables en mairie et sur le site internet :

The screenshot displays the website 'La vie communale d'ARBOYS EN BUGHEY'. The main content area is titled 'Informations pratiques' and features a section for 'Présentation PLU réunion publique 01'. This section includes a download link for a presentation file (10.1 Mo) and a document file (19.87 Ko). Below this, there is a large orange banner for 'PLU Arboys-en-Bugey' with the text 'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme avec évaluation environnementale' and a box indicating the '1^{re} réunion publique' on '11 juin 2018'. A landscape photograph of the town of Arboys is shown. The right sidebar contains a 'Menu' with links to 'PLU, INFOS PRATIQUES', 'CONSEILS MUNICIPAUX', 'Plans', 'BIBLIOTHEQUE', 'DERNIERES MINUTES', 'Evénements', 'Services municipaux', 'Nos élus d'ARBOYS EN BUGHEY(en)', and 'RÉSULTATS DU RADAR PÉDAGOGIQUE'. It also includes a 'Contact' section with the address 'Mairie d'ARBOYS EN BUGHEY, Place de la mairie - Arbignieu, 01300 ARBOYS EN BUGHEY, France' and the phone number '0479513492'. A 'Météo' section shows the current temperature as 8°C and a 'Traduire le site' section with language options for Français, English, Español, and Italiano.

Extrait d'articles parus dans le bulletin municipal :

Urbanisme

PLU : Lors du Conseil municipal du 2 septembre 2016, les élus d'ARBOYS-EN-BUGEY ont délibéré pour engager l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune nouvelle.

Depuis 7 mois les élus ont travaillé avec architecte urbaniste et environnementaliste (Loup & Ménigoz – Améten), et l'agence départementale de l'Ain, pour réaliser le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement de la commune. Il s'agissait de la première phase d'analyse du territoire.

Ils débutent la seconde phase de projet, l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Ces deux phases de travail vous seront présentées lors d'une prochaine réunion publique (fin du 1^{er} trimestre 2018), pour échanger avec vous et en débattre.



Une autre réunion publique vous sollicitera et vous tiendra informés des orientations du futur PLU. Vous pouvez d'ores et déjà rédiger ou déposer des remarques et demandes dans le registre de concertation disponible en mairie aux heures d'ouverture.

Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme « PLU » :

Après la réalisation de l'état des lieux et après avoir débattu en Conseil Municipal du Projet d'Aménagement et de Développement Durable « PADD », nous avons organisé notre 1^{ère} réunion publique le 11 juin à la salle PreyBoisé. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter la présentation réalisée ce soir-là sur le site d'Arboys-en-Bugey, page PLU Informations pratiques.

À fin Novembre, 17 réunions de travail avaient été tenues depuis Mai Juin 2017, époque du démarrage des travaux. Actuellement les réunions sont axées sur le zonage

et les orientations d'aménagement et de programmation « OAP ». Courant Décembre nous recevons les propriétaires éventuellement concernés par ces zones OAP. Par ailleurs, nous devons procéder à la mise à jour des annexes sanitaires, documents relatifs à l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Le registre de concertation, sur lequel chacun peut déposer ou rédiger demandes ou remarques, est quant à lui toujours disponible dans le hall de la Mairie (à Arbignieu) aux heures d'ouverture.



Organisation de deux réunions publiques après l'élaboration du PADD et avant l'arrêt du projet de PLU.

Dates	Publicité	Nombre de participants	Nombre et thème des questions abordées
			L'urbaniste et les élus ont répondu à toutes les questions lors des réunions, ces réponses ont été consignées dans un compte-rendu à la suite de chaque réunion. Ces comptes rendus (accompagnés des documents de présentation des réunions) ont été joints au registre de concertation et publiés sur le site internet pour que toute personne puisse en prendre connaissance.
11 juin 2018 Présentation des enjeux du diagnostic territorial et présentation du PADD	• Affichage devant la mairie et dans tous les hameaux • Flash info distribué dans chaque boîte aux lettres	60	17 questions portant sur le projet d'extension des carrières (plusieurs interventions sur ce thème) et la pérennisation de la ligne de fret, le principe du sursis à statuer, la rareté des terrains constructibles et la densité bâtie, la croissance démographique envisagée, la limitation de l'artisanat local, l'urbanisation entre Arbignieu et Sillignieu.
4 avril 2019 Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des principes des règlements	• Affichage devant la mairie et dans tous les hameaux • Flash info distribué dans chaque boîte aux lettres	70	20 questions portant sur le projet d'extension des carrières (plusieurs interventions sur ce thème) et la pérennisation de la ligne de fret, le principe du sursis à statuer, la rareté des terrains constructibles et la densité bâtie, l'accès aux documents du PLU, la croissance démographique limitée, le projet de parc solaire, l'artisanat en zone U, la réduction des zones U et AU et leurs limites, la loi Montagne.

De plus, d'autres réunions de concertation ont été organisées avec :

- **Les agriculteurs de la communes et les agriculteurs extérieurs qui exploitent des terres sur la commune : réunion du 16 juin 2017, au moment de la phase diagnostic du PLU.**
Afin de réaliser le diagnostic agricole, l'urbaniste leur avait transmis un questionnaire. La réunion a permis de recueillir les réponses des agriculteurs ainsi que leurs remarques et demandes concernant leur activité sur la commune.
- **Les carriers exploitant sur la commune actuellement et le futur carrier en cas d'extension des carrières, ainsi que le représentant des carriers l'agence SOLEA : réunion du 7 février 2018 au moment de l'élaboration du PADD.**
Les carriers ont présenté leur projet d'extension des carrières pour une nouvelle période de 30 ans.
- **Les propriétaires des terrains concernés par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : réunion du 17 décembre 2018, au moment de l'élaboration des OAP.**
Les élus et l'urbaniste leur ont expliqué le contexte de la procédure d'élaboration du PLU et l'obligation de proposer des OAP dans les secteurs d'extension de l'urbanisation et dans les secteurs de renouvellement urbain. Les propriétaires ont pu poser leur question et exprimer leur projet concernant leurs terrains.

Le public a pu s'exprimer par les moyens suivants :

LES MOYENS OFFERTS AU PUBLIC POUR S'EXPRIMER

- Ouverture en mairie et tout au long de la procédure, d'un registre à la disposition du public et destiné aux observations de toute personne intéressée ;

Le registre de concertation a été mis à disposition du public du 12 septembre 2017 au 24 mai 2019.

Extrait de la couverture du dossier de consultation du public et du registre d'observations destiné au public

Commune d'ARBOYS EN BUGEY

Place de la Mairie - Arbignieu

01300 ARBOYS EN BUGEY

-o-

PLU

PLAN LOCAL d'URBANISME

Cahier de doléances

Mise à disposition du public le 12/09/2017

Ce registre était déposé à l'accueil de la mairie. Il était accessible à toutes personnes aux heures d'ouvertures de la mairie.

BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Vingt-sept demandes ont été consignées dans le registre de concertation ou bien jointes sous forme de courrier au registre de concertation : la majorité des demandes sont exprimées contre le projet d'extension des carrières.

Toutes ces demandes ont été examinées en réunions de travail.

Considérant que les principales questions et remarques exprimées par la population lors des différents moments de concertation, ont été, notamment :

- l'extension des carrières
- la diminution des terrains constructibles et la densité bâtie
- la croissance démographique
- le projet de parc solaire photovoltaïque
- l'artisanat local

Ces éléments ont été expliqués en réunions publiques, ils ont été pris en compte dans la mesure où ils ne sont pas contradictoires avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune :

- développer et organiser l'habitat individuel jumelé
- limiter la croissance démographique en cohérence avec le SCOT
- permettre l'artisanat non nuisant en zones U
- permettre le projet de parc solaire en cours d'études
- permettre l'extension des carrières, mais aussi la réhabilitation de certains secteurs en terres agricoles
- préserver les nombreux espaces naturels et pérenniser l'agriculture.

Parmi les demandes exprimées dans le registre de concertation, ont été recevables les demandes relatives aux constructions en limite de zones U et celles relatives à l'évolution de l'habitat existant.

En conclusion, le bilan de la concertation est positif.

Les diverses remarques et entretiens sous-tendent et justifient des enjeux qui ont été identifiés dans le diagnostic et traduits à différents niveaux dans le PADD.

Ce bilan de la concertation permet au Conseil municipal, aux Personnes Publiques Associées et aux tiers, de constater que :

- les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.

Ce bilan est entériné par délibération du 11 juin 2019.